



S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DÉCLARATION DE

JOCELYNE CABANAL, SECRÉTAIRE NATIONALE DE LA CFDT

**N°20**

28 mars 2019

## PERTE D'AUTONOMIE

### La CFDT demande la mise en œuvre du rapport Libault

À la suite d'une grande concertation, Dominique Libault a remis aujourd'hui à la ministre de la Santé un rapport consacré à la prise en charge de la perte d'autonomie. **La CFDT salue le contenu du rapport centré sur les personnes, les aînés mais aussi les professionnels qui s'en occupent ou leurs aidants.**

Les réponses s'articulent autour de la citoyenneté, la dignité, la qualité de vie et la reconnaissance de chacun. **La CFDT partage les constats sans appel de crise du secteur, constats qu'elle avait portés fortement lors du mouvement des Ehpad et de l'aide à domicile.** Les professionnels ont longtemps dû compenser seuls les sous-effectifs. Les propositions de meilleurs taux d'encadrement en établissement, de temps respectueux des interventions au domicile et de revalorisation des professionnels sont à souligner et correspondent à des revendications portées de longue date par la CFDT.

**Aujourd'hui, les pistes de solutions se concrétisent autour de la reconnaissance d'un vrai risque social et d'un financement pérenne et solidaire qui permettra une organisation vertueuse de la prise en charge.** Et c'est possible : la CFDT soutient la proposition d'utiliser les excédents attendus de la Sécurité sociale et de recourir au maintien de la CRDS après 2024 comme base structurelle de ce financement. Pour la CFDT, des financements complémentaires pourraient être mobilisés, notamment autour des droits de donation et de succession pour privilégier définitivement la solidarité nationale plutôt que des financements auto-assuranciels privés, porteurs d'inégalités.

#### **SERVICE DE PRESSE**

TÉL : 01 42 03 80 12  
presse@cfdt.fr

**DOMINIQUE PRIMAULT**  
Attaché de Presse

**VALÉRIE MALET**  
Assistante

Le Gouvernement doit prendre en compte ces aspirations fortes. Elles émergent de tous les territoires et se sont exprimées largement lors des grands débats. Aucun citoyen ne comprendrait à l'aube d'un vieillissement structurel de la population que des choix de courts termes repoussent la possibilité d'une prise en charge digne de nos aînés.

**La CFDT appelle donc à suivre les préconisations du rapport Libault et s'inscrira dans les concertations qui s'organiseront dans le cadre du projet de loi, notamment celles concernant l'attractivité des métiers.**